Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2021-336** **07/05/2021**

Date de mise en application : 07/05/2021
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 06/06/2021
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes :

Objet : Vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Occitanie)

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Occitanie)

JO du 7 MAI 2021

Un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (groupe III) pour la région Occitanie est susceptible d'être vacant.
Sa résidence administrative est fixée à Toulouse.

Description de la structure et missions principales de l'emploi

Placé sous l'autorité du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur régional adjoint assiste le directeur pour l'ensemble des missions de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), participe au pilotage et au management de la structure et contribue activement à la définition et à la mise en œuvre de son plan stratégique. Il assure la suppléance du directeur en tant que de besoin.
Le directeur régional adjoint est particulièrement chargé :

- de l'animation du projet stratégique de la DRAAF et du projet managérial ;

- du pilotage de la mission innovation ;

- du suivi du secrétariat général ;

- de la coordination des programmes, plans et dispositifs concourant à la durabilité de l'agriculture en région et de la participation de la DRAAF aux instances concernées ;

- de la préparation du déménagement du site de Toulouse dans la nouvelle cité administrative.

Profil recherché

Une expérience minimale de six ans d'activités professionnelles diversifiées et qualifiantes pour l'exercice des fonctions de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est requise.

Compétences recherchées :

- excellente connaissance des politiques publiques du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), tout particulièrement dans les domaines relevant de la transition agro-écologique et alimentaire ;

- bonne connaissance de l'écosystème administratif régional et/ou départemental et du monde préfectoral ;

- aptitude au management et à la gestion de projet, avec une sensibilité particulière à la question de l'innovation ;

- capacité d'écoute et de dialogue ;

- grande disponibilité.

Nature et niveau des expériences professionnelles attendus :

- une expérience professionnelle en situation d'encadrement sur un poste de direction est attendue ;

- un déroulement de carrière en services déconcentrés ou établissements publics de l'Etat est souhaité.

Conditions d'emploi

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'Etat régis par le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat.
La durée d'occupation de l'emploi est de 4 ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale d'occupation d'un même emploi de 6 ans. La période probatoire est fixée à 6 mois.
La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise 78 000 euros et 113 000 euros. Un complément indemnitaire annuel sera également versé. Son montant dépend de la manière de servir.

Procédure de recrutement

L'autorité de recrutement est la secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. L'emploi à pourvoir relève de l'autorité de la secrétaire générale.
Le secrétariat général procède à la vérification de la recevabilité des candidatures et en accuse réception.
L'examen des candidatures est confié à une instance collégiale selon les modalités prévues à l'article 6 du décret du 31 décembre 2019 précité.
A l'issue de la procédure, les candidats non retenus sont informés.
Les dossiers de candidature sont composés d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae.
Les dossiers doivent être transmis dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à l'attention de la secrétaire générale, 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP, avec copie à la déléguée à la mobilité et aux carrières à l'adresse dmc.sg@agriculture.gouv.fr.
Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Florent GUHL, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie (tél. : 05-61-10-61-02), ou auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (tél. : 01-49-55-41-55).

Formation

Les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire suivront un module de formation adapté à leur profil.

Références

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.
Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de directions de l'Etat.
Décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics.
Arrêté du 6 février 2020 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère de l'agriculture et de l'alimentation.